EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023

Direction Générale des Services - N°03.08.2023.109

Objet : Finances - Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2024 – Approbation

Date de la convocation : 05 décembre 2023

Présidence: Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 25

PRESENTS: M. Frédéric MARCHE, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Guy KIVATA, Mmes Corine

PALMENTIER, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE,

Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS:

Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Monsieur Yaya SARR a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Sylvie OMONT.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Marc BOURREAU a donné pouvoir à Madame Laëtitia LEFEBVRE.

ABSENTS:

Monsieur Ibrahim DEM

Madame Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric LEBALLEUR

RAPPORTEUR: Mélanie DELACOUR

Vu ⊧

- L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction codificatrice M57.
- La délibération n° 05.08.2021.21 du 06 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent, avant l'adoption du budget primitif de l'exercice, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2024

Date de transmission de l'acte :

18/12/2023

Date de réception de l'accusé de

18/12/2023

réception:

Numéro de l'acte :

03-08-2023-109 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

076-217601780-20231213-03-08-2023-109-DE

Date de décision :

13/12/2023

Acte transmis par :

Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.10. Divers



Dès lors, il est proposé d'autoriser le Maire à régler les dépenses 2024, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2023, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Cette autorisation porte sur les montants suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	2023	MONTANT (25%)	SOLDE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	104 500,00 €	26 125 €	26 125 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	14 000,00 €	3 500 €	3 500 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	702 580,00 €	175 645 €	175 645 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	357 400,00 €	89 350 €	89 350 €
TOTAL		1 178 480,00 €	294 620 €	294 620 €

Le Conseil Municipal, après délibération, Et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à régler les dépenses 2024, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2023, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Pour copie conforme,

Cléon, le 13 décembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE

Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le :1/8/12/2023

Transmis en Préfecture le : 18/12/2023

www.ville-cleon.fr

